POUVOIR

Assemblée générale OSV -6 juin 2024 - 51 Rue Pierre Baratin - Villeurbanne

À retourner à l'Office du Sport 70, rue du docteur Rollet - 69 100 Villeurbanne Ou par e-mail : sport@osvilleurbanne.com

Le pouvoir peut être donné par le ou la président d'une association adhérente à l'O.S.V. à tout autre membre de son association ou de l'OSV.

Je soussigné e_______, président de l'association donne mon pouvoir à ______ pour voter et prendre toute décision en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Office du Sport Villeurbanne du jeudi 6 juin 2024.

Fait à ______

(Signature du ou de la Président e)

